



HAL
open science

Propositions complétives entrant en séquence avec un nom ou un syntagme nominal. Étude morpho-syntaxique et sémantique

Colette Bodelot

► **To cite this version:**

Colette Bodelot. Propositions complétives entrant en séquence avec un nom ou un syntagme nominal. Étude morpho-syntaxique et sémantique. Le syntagme nominal en latin: syntaxique, sémantique, lexique, pragmatique, phonétique, Oct 2008, Paris, France. p. 163-182. hal-00556459

HAL Id: hal-00556459

<https://hal.science/hal-00556459>

Submitted on 17 Jan 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

COLETTE BODELOT

Clermont Université, Université Blaise Pascal, EA 999 (LRL),
BP 10448, F- 63000 Clermont-Ferrand

**Propositions complétives entrant en séquence avec un nom ou un syntagme nominal.
Étude morpho-syntaxique et sémantique.**

Based on an investigation of Cicero's *De officiis*, this study addresses the complex morpho-syntactic and semantic status of substantive clauses linked, at least superficially, to a noun or noun phrase. Such clauses may depend on different items of the main clause: a noun, a noun phrase, a determiner, but also a complex verbal expression or, beyond a noun or noun phrase, the matrix verb. Thus, various constructions are generated, most of them well distinguished by morphological, syntactical and semantic features, which indicates that these three linguistic layers interfere with one another according to intricate patterns.

1. Introduction

Dans le tome X de la *Grammaire fondamentale du latin* portant sur les propositions complétives (cf. Bodelot, 2003 : 6), nous avons précisé que la particularité structurelle des complétives par opposition aux autres subordonnées est de jouer, de façon prototypique, par rapport à un prédicat recteur le rôle d'*argument* ou, si l'on préfère la terminologie de la grammaire dépendancielle (cf. Tesnière, 1965² ; Happ, 1976), d'*actant*, le plus souvent sujet ou complément du verbe, commutable avec le pronom neutre *id*. Mais la notion de *prédicat*, disions-nous, est à prendre au sens large, parce qu' « à la place du verbe recteur, on peut trouver dans p_1 ¹ un adjectif ou un nom (déverbatifs ou dont le contenu est du moins sémantiquement apparenté à un verbe susceptible d'introduire une proposition complétive). Différentes contributions au volume, notamment celle de M. Lavency (2003 : 115-125) sur la proposition infinitive, se sont ensuite attardées à ce type de configurations plus rares. Notre objectif est ici d'approfondir l'étude des complétives qui entrent en séquence avec un nom ou un groupe nominal, pour voir quels sont les chassés-croisés entre morphologie, syntaxe et sémantique, dans quelle mesure ces trois volets interfèrent et contribuent, selon des modes variables et multiples, à l'élaboration d'une structure cohérente, plus ou moins compacte.

¹ Ici p_1 désigne la proposition régissante.

Tous les exemples étudiés sont tirés des trois livres du *De Officiis* de Cicéron². Notre inventaire ne prétend pourtant nullement à l'exhaustivité. Nous ferons d'office abstraction des complétives dépendant d'un nom ou syntagme nominal accompagnés de *esse*. Cette classe mérite à notre sens une étude à part étant donné la polyvalence de ce verbe : pouvant fonctionner par ex. comme auxiliaire, comme copule d'une construction attributive ou comme verbe existentiel ou présentatif, les constructions qu'il engendre et, partant, les complétives qui l'environnent posent souvent des problèmes d'interprétation inextricables qui rendent difficile la détermination de leur(s) point(s) d'incidence.

Tâchant d'aller du plus simple au plus complexe, nous partirons dans ce qui suit de structures transparentes pour nous attarder ensuite sur des agencements plus opaques.

2. Complétives *déterminatives*

2.1. dépendant d'un nom verbal seul :

Le cas le plus simple est celui où la complétive est syntaxiquement et sémantiquement incidente à un nom seul qui ne forme pas avec un verbe support une locution verbale :

- (1) Ducuntur enim aut benevolentia aut beneficiorum magnitudine aut dignitatis praestantia aut SPE *sibi id utile futurum* aut METU *ne ui parere cogantur*, ... (Cic., *off.* 2.22)

« Ils y sont amenés en effet ou bien par bienveillance, ou bien à cause de l'importance de ses faveurs, ou encore du fait du prestige de sa dignité ou bien dans l'espérance que cela leur sera utile ou encore par crainte qu'on les oblige à obéir de force : »

- (2) Sed ualetudo sustentatur notitia sui corporis et OBSERVATIONE, *quae res aut prodesse soleant aut obesse*, ... (Cic., *off.* 2.86)

« La santé se conserve par la connaissance de son corps, par l'attention portée à ce qui d'ordinaire profite ou nuit, ... »

Les trois complétives *sibi id utile futurum*, *ne ui parere cogantur* et *quae res aut prodesse soleant aut obesse* sont respectivement à *spe*, *metu* et *obseruatione* ce que les noms ou groupes nominaux au génitif, à savoir *beneficiorum*, *dignitatis* et *sui corporis* sont à *magnitudine*, *praestantia* et *notitia*, autres têtes nominales auxquelles *spe*, *metu* et *obseruatione* sont coordonnés ;³ comme CN, commutables avec des substantifs au génitif, les

² Les exemples sont cités et traduits d'après la C.U.F., texte établi et traduit par M. Testard, Paris, t. 1. (l. 1) : 1965 ; t. 2 (l. 2-3) : 1970.

³ À propos de (1), M. Lavency (2003 : 117) dit que *spe* a dans le contexte la même autonomie que *benevolentia*, *magnitudine*, *praestantia* et *metu* et il régit l'A.c.I. *id utile futurum*.

complétives en question appartiennent au paradigme adjectival et jouent le rôle d'épithètes déterminatives opérant une sélection exclusive (cf. Lavency, 2005 : 294) parmi tous les *spes*, *metus* et *obseruationes* possibles. En tant que noms verbaux entretenant un rapport sémantique direct avec *sperare*, *metuere* et *obseruare*, les noyaux nominaux *spes*, *metus* et *obseruatio* sont complétés par les mêmes constructions propositionnelles qu'engendrent d'ordinaire les verbes correspondants : *spes*, suggérant une attente confiante, est complété par un A.c.I. futur ; *metus*, de par son sémantisme inhérent suggérant une volition négative, entraîne une subordonnée conjonctionnelle en *ne* qui n'est pas syntaxiquement négative (cf. Serbat, 1980 ; 1988 : 29-36 ; Orlandini, 1996 ; 2001 : 74-80)⁴, *obseruatio*, une interrogation indirecte, qui, sémantiquement orientée à la base, vient activer le sème d'investigation que *obserua-* est susceptible de véhiculer.⁵

2.2. dépendant d'un syntagme verbal intégrant un substantif :

La complétive ne peut en revanche pas être considérée comme incidente à une base nominale lorsque le nom en question ne possède pas par rapport au verbe un degré suffisant d'autonomie pour pouvoir régir à lui seul le complément propositionnel. Nous renvoyons à ce propos à M. Lavency (2003 : 117-120), qui a essayé de préciser les conditions dans lesquelles l'une ou l'autre interprétation se réalisent. Dans le *De officiis*, les exemples les plus clairs d'expressions verbales complexes sont ceux où un nom seul constitue avec un verbe support une lexie :

(3) ..., in primisque OPERAM DABVNT *ut iuris et iudiciorum aequitate suum quisque teneat* ... (Cic., *off.* 2.85)

« ... et en premier lieu, ils prendront soin qu'en vertu de l'équité du droit et des tribunaux, chacun garde son bien ... »

Mais, même en l'absence de lexicalisation, le substantif peut donner l'impression de former une unité sémantique avec un *uerbum uicarium* (du type de *fieri*, *euenire*, *accidere* ; *facere*, ...) de sorte que la complétive dépend encore de l'ensemble constitué du nom et du verbe, d'ailleurs remplaçable par un verbe simple, en l'occurrence *dubitatur* en (4) :

⁴ Sur *quin* et/ou *quominus*, susceptibles de perdre aussi leur valeur négative au vu du sens global de l'énoncé complexe, voir C. Moussy (1987 ; 1998) ; F. Fleck (2008 : 303-370).

⁵ Dans une visée prospective et conative, *obseruare* est susceptible d'être complété par une complétive en *ut / ne* + subjonctif. Pour d'autres exemples attestant un terme recteur de valeur neutre complété par une proposition sémantiquement orientée à la base, voir M. A. Bolkestein (1976) et C. Bodelot (2000 : 66) ainsi que les ex. (19) et (20) cités *infra*.

- (4) ..., si quando DUBITATIO ACCIDIT *quale sit id de quo consideretur*.⁶ (Cic., *off.* 3.18)
 « ..., lorsque quelquefois l'hésitation survient, la question de savoir quelle est la nature de ce qu'on examine. »

Le nom peut même être déterminé par un adjectif simple, par ex. d'intensité, sans que l'interprétation comme synthème devienne impossible. En effet, dans un exemple du type de :

- (5) ex quibus MAGNA SIGNIFICATIO FIT *non adesse constantiam*. (Cic., *off.* 1.131)
 « ... et il en résulte l'indication nette que l'on manque de constance. »

l'expression *magna significatio fit* peut passer pour l'équivalent de *plane significatur*, et l'A.c.I. se prête, tout comme la conjonctionnelle en *ut* en (3) ou l'interrogative en (4), à une interprétation comme complément du syntagme verbal, ici *magna significatio fit*, et non du seul nom, *significatio*.

2.3. relayées par un SN intégrant un déictique textuel :

Le caractère synthétique de ces expressions peut être rompu par l'adjonction au nom verbal de différents autres adjectifs épithètes, parmi lesquels M. Lavency (2003 : 118) compte les déictiques textuels⁷. Le cataphorique appelant alors pour le déterminer référentiellement un interprétant sémantique, en l'occurrence une proposition complétive, les deux, le cataphorique et la complétive, forment conjointement le complément du nom :

- (6) In his autem tribus continetur CVRA etiam *illa, ut probemur iis quibuscum apud quosque uiuamus* ; (Cic., *off.* 1.126)
 « De ces trois choses fait également partie notre souci d'être appréciés par ceux avec qui et près de qui nous vivons. »
- (7) Atque etiam *hoc PRAECEPTVM officii diligenter tenendum est ne quem umquam innocentem iudicio capitis arcessas* ; (Cic., *off.* 2.51)

⁶ Voir aussi Cic. *off.* 1.152 : potest INCIDERE saepe CONTENTIO ET COMPARATIO, *de duobus honestis utrum honestius*, où les deux noms *contentio* et *comparatio*, du fait de leur postposition et de leur dédoublement quasi synonymique, prennent toutefois un poids particulier, ce qui peut favoriser une lecture adnominale de l'interrogative qui suit ; d'où l'impression que tout est affaire de contexte et que, même à juger au cas par cas, toute ambiguïté ne peut pas être exclue.

⁷ Pareille adjonction nous paraît exclue en cas de lexicalisation : ? *hanc operam dare ut ...* ou ? *operam dare illam ut ...*

« En outre, il faut s'en tenir attentivement à ce précepte du devoir, de ne jamais tenter contre un innocent une action capitale ; »

Comme *spe, metu et obseruatione* dans (1) et (2), *cura* et *praeceptum* sont en (6) et (7) des noms verbaux qui servent de base constructionnelle à la complétive. Ce sont eux qui, à l'instar de *curare* et *praecipere*, imposent aux subordonnées une orientation volitive : d'où l'emploi de *ut* ou *ne* + subjonctif. La seule différence par rapport à (1) et (2) est que, dans ce cas, la détermination sous forme de proposition complétive est indexée ou relayée par une proforme, un endophrorique ou un déictique textuel, qui, référentiellement non saturé, rend nécessaire, sous peine d'incomplétude sémantique, une expansion supplémentaire ; celle-ci entretient un rapport syntaxique de subordination ou de relation verticale avec le noyau nominal mais un rapport d'adordination ou de relation horizontale avec le cataphorique. C'est à H. Raabe (1979 : 283, 324 *et passim*) que nous empruntons ce terme d'*adordination*⁸ qui, par rapport à *apposition* ou *apposé*, a l'avantage de désigner, tout comme le terme de *subordination*, une réalité purement syntaxique. Le déictique textuel et la complétive appartiennent ici tous les deux au paradigme adjectival et ils assument, conjointement, la même fonction⁹ par rapport à l'élément hiérarchiquement supérieur qu'est la base nominale. Une insertion graduelle, à deux niveaux hiérarchiques différents, dans la structure phrastique de la complétive et du cataphorique est ici exclue par l'identité de force extensive dont sont dotés le cataphorique et la complétive : le cataphorique ne désigne pas une sous-classe de *curae* ou de *praecepta* prédéterminés par la complétive mais le cataphorique et la complétive déterminent solidairement un seul et même sous-ensemble à l'intérieur de l'ensemble de tous les soucis et préceptes possibles (cf. Bodelot, 1995 : 53).

À un niveau tactique, cette solidarité syntaxique entre le cataphorique et la complétive est bien marquée dans (6) par un ordre des mots particulier : *illa* est non seulement postposé à *cura* mais encore séparé de lui par *etiam* ; sa contiguïté avec *ut* prend en charge la mise en exergue emphatique du bloc syntagmatique constitué par la détermination adnominale. La segmentation doit donc être la suivante :

⁸ Il s'agit en réalité d'un hyperonyme qui dénote les différents modes de connexion horizontale par opposition à la connexion verticale ou l'hypotaxe. Le cas qui nous intéresse ici se distingue, à l'intérieur de l'adordination, de la construction de coordination, par la relation de coréférence qui s'instaure entre ses deux termes (cf. Burton-Roberts, 1975 : 407). Notons toutefois que la relation de coréférence qui s'instaure ici entre cataphorique et complétive intègre un clivage de plans référentiels : elle instaure une relation d'équivalence ou d'identité entre une référence intratextuelle et une référence normalement extratextuelle (cf. Bodelot, 2000 : 45).

⁹ C. Feuillard (1985 : 192) précise encore que ce qui distingue la relation de *relais* entre deux syntagmes de celle de *coordination*, c'est que, alors que, dans les deux cas, les deux syntagmes assurent la même fonction, dans le premier, ils l'assurent parallèlement, dans le second, ils la partagent.

(6a) ...continetur [cura (illa ut probemur...)]

et non :

(6b) ...continetur [illa <cura (ut probemur)>]

La segmentation (6a) est d'ailleurs, *mutatis mutandis*, parallèle à celle de la construction verbale :

(6c) [curare (illud ut probemur)]

Parfois un autre déterminant du type de *talīs*, non saturé par un repère antérieur, peut lui aussi, comme épithète servant d'expansion à un nom verbal, annoncer le contenu d'une complétive. C'est le cas dans (8) où le substantif *quaestio* sert comme déverbatif de *quaerere* de base constructionnelle à l'interrogative indirecte, qui forme conjointement avec *talium* le CN ou l'épithète déterminative de *quaestionum* :

(8) Plenus est sextus liber De officiis Hecatonis *talium* QUAESTIONVM : « *Sitne boni uiri in maxima caritate annonae familiam non alere ?* » (Cic., *off.* 3.89)

« Le sixième livre sur *Les devoirs* d'Hécaton est rempli de questions de ce genre : ' Est-il d'un homme de bien, dans un temps de cherté extrême de la vie, de ne pas nourrir ses esclaves ? ' »

Nous avons reproduit ici la ponctuation interrogative de la CUF. Mais nous pensons qu'à moins de donner au subjonctif *sitne* une valeur modale forte de possibilité, il faut interpréter ce subjonctif comme un subjonctif de subordination d'interrogation indirecte, ce qui implique le remplacement de l'intonation suspensive par une intonation conclusive.¹⁰

L'ascendant exercé par la tête nominale sur la configuration formelle de la complétive semble au contraire inexistant au cas où le substantif en question n'est pas un déverbatif ni un nom sémantiquement apparenté à une catégorie de verbes régissant des complétives :

¹⁰ Voir d'ailleurs la suite du texte, où, après *Quaerit*, intervient une deuxième interrogative au subjonctif ; une troisième, sans verbe introducteur, figure à l'indicatif.

(9) Atque *haec benignitas* etiam rei publicae EST VTILIS, *redimi e seruitute captos, locupletari tenuiores* ; (Cic., *off.* 2.63)

« En outre, cette bienfaisance est aussi utile à l'État : racheter de l'esclavage les prisonniers, enrichir les petits ; »

(10) Sed *haec* COMMODIVS SE *res* HABET *quod non potest accidere tempus, ut intersit rei publicae quidquam illorum facere sapientem.* (Cic., *off.* 1.159)

« Mais il se trouve fort heureusement qu'il ne peut arriver de circonstance où ce soit l'intérêt de l'État que le sage accomplisse aucun d'eux (*scil.* de ces actes honteux). »

Dans (9) et (10), le sens des substantifs en question, celui de *benignitas* et, à plus forte raison, celui de *res*, est assez général ou abstrait pour qu'ils puissent être supprimés sans porter atteinte à la complétude sémantique de l'énoncé. La forme que revêt la complétive, à savoir l'A.c.I. ou *quod* + indicatif, s'explique non par référence aux substantifs en question mais par référence à *est utilis* et *commodius se habet*. Pour ce qui est de leur configuration morphématique, tout se passe comme si, par delà les syntagmes nominaux, les complétives dépendaient directement des expressions verbales. Cela est confirmé par des tests de commutation : les SN *haec benignitas* et *haec res* peuvent commuter avec la proforme *hoc*, voire être supprimés, sans préjudice de la grammaticalité de la phrase :

(9a) Atque (*hoc*) etiam rei publicae EST VTILE, *redimi e seruitute captos, locupletari tenuiores* ;¹¹

(10a) Sed (*hoc*) COMMODIVS SE HABET *quod non potest accidere tempus, ...*¹²

On est ainsi amené à postuler un rapport vertical de dépendance syntaxique non pas entre la tête nominale et la complétive mais entre l'expression verbale et l'ensemble du SN constitué du cataphorique + Nom et de la complétive ; corollairement, il ne se manifeste pas de rapport d'adordination entre le seul adjectif cataphorique et la complétive mais entre le bloc formé par le cataphorique + nom (commutable avec *hoc*) et la complétive, qui appartient donc au paradigme nominal, et non pas adjectival :

¹¹ À propos de Cic., *off.* 3.87 (Non igitur utilis illa L. Philippi Q. f. SENTENTIA : *quas ciuitates ..., ut eae rursus uectigales essent neque iis pecuniam ... redderemus*), pareil test conduirait à un énoncé agrammatical, puisque *utile <erat>* ne se construit pas directement avec *ut* + subj. ; là, *sententia* paraît donc indispensable.

¹² Cette construction n'est pas sans rappeler (*hoc*) *commode fit, euenit, cadit, accidit quod...*, où les adverbes portent un jugement sur un fait donné et où, suite à l'adjonction de l'adverbe, la complétive en *ut*, usuelle après des « locutions impersonnelles d'événement » *fit, euenit, accidit*, cède la place à *quod...* (cf. Kühner-Stegmann, 1914² : II, 2, 239-240 ; 275) ; pour plus de détails sur la spécificité informative des deux constructions, voir H. Rosén (1989 : 198-203).

(9b) [(haec benignitas) etiam rei publicae est utilis, (redimi e seruitute captos, locupletari tenuiores)]¹³

Il en résulte, en cas de commutation de la complétive avec un nom, la contrainte de congruence casuelle entre le groupe cataphorique nominal et son expansion (cf. Bodelot, 1995 : 49-50). En raison de la non-saturation référentielle du cataphorique, la complétive, de nature déterminative, reste toutefois, du point de vue sémantique, aussi indispensable qu'en (6), (7) et (8), alors que les noms *benignitas* et *res* sont eux omissibles.

La situation se complique lorsque le verbe-matrice et le nom verbal semblent intervenir tous les deux dans la détermination de la forme de la complétive. Dans ce cas, la macro-phrase revêt un caractère quelque peu redondant ou pléonastique et la détermination des points d'incidence des différentes complétives imbriquées l'une dans l'autre apparaît comme délicate. À preuve :

(11) « Quae te ... ratio *in istam SPEM* INDVXIT *ut eos tibi fideles putares fore*, quos pecunia corrupisses ? » (Cic., *off.* 2.53)

« Quel raisonnement ... t'a amené à cet espoir de penser que te seraient fidèles ceux que tu aurais corrompus avec de l'argent ? »

(12) Quorum error eripiendus est opinioque omnis *ad eam SPEM* TRADVENDA *ut honestis consiliis iustisque factis, non fraude et malitia se intellegant ea quae uelint, consequi posse.* (Cic., *off.* 2.10)

« Or il faut leur ôter cette erreur et amener toute l'opinion à cette espérance : comprendre que c'est par des desseins moralement beaux et des actes justes, et non point par la tromperie et la malignité, qu'on peut obtenir ce que l'on veut. »

Du point de vue formel, la configuration de la complétive en *ut* + subjonctif est déterminée par les verbes *inducere* ou *traducere* qui régissent directement le bloc propositionnel figurant à leur droite. Du point de vue sémantique, les verbes *sentiendi*, à savoir *putare* et *intelligere*, + proposition infinitive renvoyant à un fait virtuel ou à venir ne font que redoubler l'idée de *spes* : l'A.c.I. fonctionne ici de façon immédiate comme complément des verbes *putare* / *intelligere*, mais de façon différée comme CN de *spem*, dont

¹³ Pour une représentation sous forme d'arbre syntagmatique de ce type de constructions, voir C. Bodelot (1995 : 50).

les déterminants intratextuels *istam* et *eam* ont d'ailleurs annoncé et rendu référentiellement indispensable l'apport complétif en question ; comme, en plus, du point de vue syntaxique, les A.c.I. auraient pu dépendre directement, sans l'intermédiaire de *ut putares / ut intellegant*, de *spes*, une version plus synthétique desdits énoncés aurait été parfaitement grammaticale (cf. Bodelot, 1995 : 55). À preuve :

(11a) *Quae te ... ratio in istam SPEM induxit eos tibi fideles fore, quos pecunia corrupisses ?*

(11b) *Quae te ... ratio istuc INDVXIT ut putares eos tibi fideles fore, quos pecunia corrupisses ?*

(12a) ... opinioque omnis *ad eam* SPEM traducenda *honestis consiliis iustisque factis, non fraude et malitia se ea quae uelint, consequi posse.*

(12b) ... opinioque omnis *istuc* TRADVNCENDA *ut honestis consiliis iustisque factis, non fraude et malitia se intellegant ea quae uelint, consequi posse.*

avec, il est vrai, en (12a), un léger manque de congruence entre *opinio omnis* et *se*, qui est évité par l'insertion de *ut intellegant*, qui, par sa désinence personnelle, précise bien les actants concernés.

Si dans (11) et (12), le *ut* introduisant la première subordonnée peut encore être motivé par le sème [+ effort] du composé en *-ducere* qu'il complète, une telle interprétation paraît exclue dans :

(13) ... si unum quodque membrum SENSVM *hunc* HABERET *ut posse putaret se ualere si proximi membri ualetudinem ad se traduxisset, ...* (Cic., *off.* 3.22)

« ... si chaque membre avait l'idée de penser qu'il pourrait être vigoureux s'il tirait à lui la vigueur du membre voisin, ... »

Dans (13), le croisement des points d'incidence syntaxique et sémantique est certes en partie le même que dans (11) et (12) du fait de la redondance qui existe entre *sensum habere* et *putare*, mais *ut* ne semble ici imposé ni par *sensus* ni par *habere*. La conjonction *ut* introduisant la première complétive est ici sémantiquement très peu motivée. En pareil contexte, tout se passe comme si la démotivation du subordonneur allait de pair avec le rôle vicariant, c.-à-d. le faible relief sémantique de la prédication subordonnée elle-même ; celle-ci ne semble en effet servir que de rhématiser au contenu de l'A.c.I. déjà annoncé et emphatisé par le cataphorique. Nous ne sommes pas loin des *cleft sentences* ou « phrases coupées » de

H. Rosén (1989), et *ut* semble ici, de la même façon que *quod* dans d'autres contextes, prétendre au rôle de subordonateur universel.

3. Complétives *explicatives*

Dans tous les exemples étudiés jusqu'à présent, la complétive (ou l'une des complétives) assumait sur le plan sémantique la fonction déterminative : elle était indispensable pour assurer la complétude sémantique de l'énoncé. Cela ne paraît plus être le cas dans l'extrait suivant :

- (14) *Adducta res in iudicium est. Oratam Crassus, Gratidianum defendebat Antonius. Ius Crassus VRGEBAT : quod uitii uenditor non dixisset sciens, id oportere praestari ; aequitatem Antonius : quoniam id uitium ignotum Sergio non fuisset qui illas aedes uendidisset, nihil fuisse necesse dici, nec eum esse deceptum qui, id quod emerat, quo iure esset, teneret. (Cic., off. 3.67)*

« La question fut portée au tribunal. Crassus défendait Orata, Antoine Gratidianus. Crassus plaidait le droit : le vendeur devait répondre du défaut qu'il n'avait pas déclaré, le connaissant. Antoine plaidait l'équité : puisque ce défaut n'avait pas été ignoré de Sergius qui avait vendu cette maison, il n'y avait eu aucune nécessité de le déclarer et Sergius n'avait pas été trompé qui savait la situation juridique de ce qu'il avait acheté. »

Dans ce cas, les propositions infinitives entrent en séquence respectivement avec *ius* et *aequitatem* qui ne sont pas accompagnés d'un cataphorique et qui ne sont pas des déverbatifs ou des substantifs appartenant aux mêmes classes sémantiques que les verbes introduisant des complétives. Le degré de saturation référentielle de ces substantifs, qui se définissent par leur opposition même, paraît suffisant pour que, sans l'apport spécifique des infinitives, informativement utiles mais non indispensables, l'énoncé puisse apparaître comme sémantiquement complet. La complétive constitue, dans ces circonstances, un apport explicatif facultatif et la relation sémantique qui existe entre le support nominal et l'apport épexégétique est, dans ce cas, normalement de nature inclusive ou synecdochique¹⁴ ; comme, en (14), les complétives pourraient en plus se construire directement avec le verbe *urgere*, qui

¹⁴ Sur ce rapport *inclusif* ou *synecdochique*, voir par ex. M. Wilmet (1980 : 16), P. Cadiot (1988 : 16-17), M. Kesik (1989 : 121).

fonctionne au sens de « insister » comme un verbe de parole¹⁵, on les considérera comme formellement tributaires de ce même verbe ; tout ceci semble indiquer que, syntaxiquement, ces complétives entretiennent non pas un rapport de subordination mais d'adordination avec *ius et aequitatem*, avec lesquels elles dépendent conjointement du noyau verbal *urgere*.¹⁶

Pour ce qui est de l'interprétation épexégétique, M. Lavency (2003 : 122) précise qu'une telle lecture prévaut facilement « dès lors que le nom est pourvu d'un complément d'une certaine étendue », ce qui fait qu'il apparaît alors comme doté d'une consistance référentielle suffisante.

Le cas échéant, une complétive peut aussi servir d'apport explicatif ou épexégétique à un syntagme nominal intégrant un cataphorique, à condition que la référence de celui-ci soit, par ex., préalablement saturée par une relative de nature déterminative :

(15) *Referri enim decet ad ea, quae posui principio, FVNDAMENTA IVSTITIAE, primum ut ne cui noceatur, deinde ut communi utilitati seruiatur.* (Cic., *off.* 1.31)

« Il convient en effet de se référer aux principes de la justice que j'ai posés en commençant, à savoir d'abord de ne nuire à personne, et ensuite de servir l'intérêt général. »

La suppression des deux complétives en *ut* ne rendrait pas agrammatical l'énoncé en question. Plutôt que de déterminer l'identité des référents concernés, elles semblent constituer un simple complément épexégétique « spécifiant le contenu d'un terme nominal référencié à suffisance » (cf. Lavency, 2003 : 121). Une différence remarquable par rapport à l'énoncé précédent est toutefois que les complétives en *ut* ne pourraient pas se rattacher directement à *referri decet*. La présence d'un simple pronom ou d'un SN est ici indispensable parce que le passage de *referri* aux complétives doit être médiatisé par un groupe prépositionnel. Formellement et syntaxiquement, les complétives ont ici, à l'intérieur du groupe prépositionnel, deux points d'incidence possibles : ou bien le SN *fundamenta iustitiae* ou bien le verbe *posui* qui, entretenant l'un et l'autre, dans ce contexte, un rapport sémantique

¹⁵ H. Merguet (1961 : III, 883-884) donne sous *urg(u)eo* deux exemples avec A.c.I. : Cic., *fin.* 5.80 (*illud urgueam, non intellegere eum ...*) ; Cic., *nat. deor.* 3.76 (*Sed urgetis identidem hominum esse istam culpam non deorum*).

¹⁶ À rapprocher de ce que nous avons dit des rapports de subordination et d'adordination dans (9) et (10). La particularité fonctionnelle de ces complétives est d'être à la fois constituant immédiat de SN et expansion de SN (cf. Touratier, 1994 : 441).

évident avec l'idée de promulgation de lois ou de règlements, pourraient commander une complétive en *ut*¹⁷. L'ordre des mots plaide plutôt pour une incidence à *fundamenta iustitiae*.

4. Complétives *déterminatives* ou complétives *explicatives* ? L'exemple des complétives annoncées par un SN intégrant un numéral

Quoi qu'il en soit, dans tous les cas, les facteurs contextuels jouent un rôle important dans la définition de la nature déterminative ou épexégétique de la complétive. Nous en voulons pour preuve des exemples où le nom, déverbatif ou non, est flanqué d'un adjectif numéral :

(16) In hoc genere et naturali et honesto *duo uitia* VITANDA SVNT, *unum ne incognita pro cognitis habeamus hisque temere assentiamur* ; ... 19. Alterum est uitium quod ... (Cic., *off.* 1.18-19)

« En ce genre d'activité, à la fois naturelle et moralement belle, deux défauts sont à éviter : l'un, de prendre l'inconnu pour le connu et d'y donner à la légère son assentiment. ... 19. Le second défaut consiste en ce que ... »

(17) Omnino qui rei publicae praefuturi sunt, *duo Platonis* PRAECEPTA teneant, *unum, ut utilitatem civium sic tueantur* ut, quaecumque agunt, ad eam referant, obliti commodorum suorum ; *alterum, ut totum corpus rei publicae curent*, ne, dum partem aliquam tuentur, reliquas deserant. (Cic., *off.* 1.85)

« Au total, que ceux qui sont destinés à gouverner, s'en tiennent à deux préceptes de Platon : le premier veut qu'ils veillent sur l'intérêt des citoyens de telle sorte que, quoi qu'ils fassent, ils le rapportent à cet intérêt, en oubliant leurs propres avantages ; le second, qu'ils aient soin de tout le corps de l'État en se gardant, tandis qu'ils veillent sur une partie, d'abandonner les autres. »

Les numéraux ne suffisent guère à assurer une qualification qui peut servir de propriété définitoire exhaustive au nom référencié. Mais, suivant le contexte, le groupe nominal en question signifiera en (16) et (17) « deux défauts / deux préceptes de Platon, peu importe lesquels » ; ou bien « les deux défauts / les deux préceptes de Platon qu'on connaît ou qui suivent ». La première traduction sans article défini, du fait qu'elle ne s'accompagne pas d'une « présomption identifiante » (cf. Kesik, 1989 : 48), n'implique aucune détermination

¹⁷ H. Merguet (1961 : III, 99) indique toutefois comme complétives se construisant avec *ponere* seulement l'interrogation indirecte et l'A.c.I., pas *ut* + subj.

plus précise : elle convient à un contexte qui s'accommode facilement d'un haut degré d'indéfinition ; la seconde traduction avec article défini¹⁸ s'impose en revanche dans un contexte dans lequel le nom en question a ou bien déjà été davantage déterminé auparavant ou demande à l'être par la suite : c'est dans le dernier cas que la subordonnée complétant le SN sera appelée *déterminative* ; dans ce cas, il est possible de sous-entendre, comme en (16) et (17), à côté du numéral un prédéterminant sous forme d'un cataphorique qui demande à être saturé référentiellement. Les complétives introduites respectivement par *unum ne*, *unum ut* et *alterum ut* sont ici toutes de nature déterminative. La structuration syntaxique des deux énoncés n'est toutefois pas la même : tandis que, sur le modèle de (7), le nom verbal *praecepta* sert en (17) de base constructionnelle aux complétives en *ut*, la complétive est en (16) formellement tributaire du verbe *uitare*¹⁹ : en raison de son trait négatif sémantiquement inhérent²⁰, ce verbe pourrait en effet, sans le relais nominal *duo uitia*, être directement complété par *ne* + subjonctif. Cela implique en (16) que la complétive en *ne*, formellement régie par le verbe-matrice *uitare*, entretient avec *duo uitia* un rapport d'adordination, les deux dépendant en bloc, sur un même niveau hiérarchique, du verbe *uitare* ; dans (17), les complétives en *ut* sont en revanche régies par le déverbatif *praecepta* par rapport auquel elles jouent le rôle d'épithètes déterminatives.

Un trait particulier de ces constructions intégrant un numéral est en plus la reprise énumérative fréquente du cardinal *duo* par *unum*, *alterum* : il en résulte une désynthétisation de l'énoncé qui fait que les complétives, à proprement parler, ne sont pas directement incidentes à la première mention du SN au pluriel, mais à *unum* (sous-entendez *uitium uitandum*), puis à *unum*, *alterum* (sous-entendez *praeceptum teneant*).

5. Quelques exemples d'apparence identique mais de structure différente

Pour terminer ce tour d'horizon, attardons-nous sur quelques exemples ambigus où, au contact d'un SN, le rôle fonctionnel et l'incidence syntaxique de la subordonnée paraissent particulièrement difficiles à déterminer :

¹⁸ À propos de ces deux types de traductions avec ou sans article défini qui correspondent à la possibilité ou l'impossibilité de restituer en latin un déictique textuel, voir par ex. M. Lavency (1991 : 67).

¹⁹ Aussi, comme complément d'un autre verbe, par ex. de déclaration, *uitia* entre-t-il ailleurs, par le biais d'un cataphorique, en séquence avec une proposition infinitive : Cic., *off.* 3.91 : « In mancipio uendendo, DICENDANE *uitia*, non ea quae nisi dixeris, redhibeatur mancipium iure ciuili, sed haec : mendacem esse, aleatorem, furacem, ebriosum ? »

²⁰ Ceci est à rapprocher de ce que nous avons dit plus haut, à propos de (1), de *ne* complétant une expression de crainte qui implique, comme *uitare*, une volition négative.

- (18) Itaque, si uir bonus habeat *hanc uim ut*, si digitis concrepauerit, *possit in locupletium testamenta nomen eius irrepere*, hac ui non utatur, ... (Cic., *off.* 3.75)
 « Et ainsi, si l'homme de bien avait ce pouvoir, qu'en claquant des doigts, il puisse introduire son nom dans les testaments des riches, il n'userait pas de ce pouvoir, ... »
- (19) At DARES *hanc uim* M. Crasso *ut digitorum percussione heres posset scriptus esse* qui reuera non esset heres, in foro, crede mihi, saltaret. (Cic., *off.* 3.75)
 « Mais on donnerait ce pouvoir à M. Crassus, qu'avec un claquement de doigts, il pût être inscrit comme héritier – lui qui en réalité ne serait pas l'héritier – c'est au forum, crois-moi, qu'il danserait. »
- (20) Hoc *quam* habet *VIM nisi illam : nihil expedire quod non deceat*, ... ? (Cic. *off.* 3.77)
 « Que cela signifie-t-il, si ce n'est que rien n'est avantageux qui ne soit convenable, ... ? »

Ces énoncés semblent à première vue structurellement identiques : ils comportent tous les trois le nom *uis* préalablement déterminé par un cataphorique ; (18) et (19) se succèdent dans le texte et portent référence à un même état de fait ; dans (18) et (20), *uis* se combine enfin avec le même verbe, *habere*. Or, à y regarder de près, il semble qu'en (18) la subordonnée ne se prête guère à une interprétation complétive : un indice contraire est l'emploi de l'anaphorique *eius*, à la place du réfléchi indirect *suum*, pour renvoyer au *uir bonus* en question ; dans ces conditions, on dira que *hanc* opère un parcours sur la notion de *uis* jusqu'à l'atteinte d'un seuil qui permet d'envisager l'état décrit dans la subordonnée (cf. Mellet, 1998 : 531 ; 540), et cette subordonnée, on l'interprétera comme consécutive²¹. Dans les exemples (19) et (20), où la subordonnée peut²² être dans les deux cas une complétive de nature déterminative, se pose la question de savoir quel élément de la régissante détermine la configuration formelle de la complétive. D'après le *TLL* (V, 1, fasc. 8, 1690,57-1691,7), le

²¹ Un autre exemple ambigu où on peut hésiter après *ea principia* entre l'interprétation complétive et l'interprétation circonstancielle consécutive de la subordonnée en *ut* est Cic., *off.* 3.52 (Tu cum ... ea habeas principia naturae quibus parere et quae sequi debeas, ut utilitas tua communis sit utilitas uicissimque communis utilitas tua sit). Ch. Touratier (1994 : 651) parle à propos de cas comme ce dernier de « faux problème » car, dit-il, « il n'y a pas, en latin, de différence de nature entre ces deux prétendues sortes de subordonnées, puisque dans les deux cas c'est un même morphème de simple subordination qui est utilisé. Mais étant donné qu'en cas de complétive le conjoncteur est susceptible de garder, comme nous avons essayé de le montrer, une valeur sémantique forte (par ex. volitive) qui répond à un trait sémantique d'un élément de la proposition-matrice, cette question mérite, à notre sens, d'être approfondie. À propos d'un autre exemple, Cic., *off.* 2.39 (... omnis ratio atque institutio uitae adiumenta hominum desiderat in primisque ut habeat quibuscum possit familiares conferre sermones), on peut hésiter pour *ut p* entre l'interprétation complétive ou circonstancielle finale.

²² En (19), l'interprétation consécutive de *hanc uim ... ut p* au sens de « un tel / si grand pouvoir que ... » ne peut pas être exclue.

verbe *dare* peut à lui seul²³ ou par l'intermédiaire de *hoc*²⁴ régir une complétive : le substantif *uis* ne serait donc pas indispensable pour assurer la grammaticalité de cet énoncé, et on aurait un cas de figure semblable à (9) et (10) commentés plus haut. En (20), en revanche, le verbe *habere* ne peut pas, d'après le *TLL* (VI, 3, fasc. 13, 2396, 33-49), à lui seul se construire avec un A.c.I. *Vis* qui relaie ici l'infinitive semble donc structurellement indispensable. Mais ce substantif n'est pas en rapport immédiat avec l'un des verbes qui commandent une proposition complétive ; en plus, sa polysémie est telle qu'il ne saura d'emblée orienter la complétive vers une valeur directive ou déclarative. Dans ce cas, comme cela arrive aussi lorsque la subordonnée complète un noyau verbal du type de *dicere*, qui peut signifier « déclarer » et « ordonner », c'est la configuration morphématique de la complétive²⁵ qui sélectionne l'un des sens possibles de *uis* : le sens, plutôt conatif, de « force, puissance » dans le cas d'une complétive en *ut* ; celui, plus simplement constatif, de « valeur, sens d'un mot » dans le cas d'une proposition infinitive. En (20), le cataphorique, avec lequel l'infinitive joue de conserve le rôle d'épithète par rapport à *uim*, est bien mis en exergue par le détachement au moyen d'un *nisi* qu'A. Orlandini appelle *exclusivo-restrictif*²⁶ ; le cataphorique + complétive, contigus au niveau de la chaîne,²⁷ constituent ainsi la réponse à la question rhétorique introduite par *quam*.

6. Conclusion

Si l'étude des complétives voisinant avec un nom ou SN s'est avérée tellement complexe, c'est qu'à la différence d'autres expansions nominales, par ex., l'adjectif, le nom ou la proposition relative, les complétives, d'une part, comprennent plusieurs sous-catégories de propositions formellement et sémantiquement distinctes et que, de l'autre, elles ont, dans la proposition régissante, un plus grand nombre de points d'incidence possibles : elles peuvent non seulement être incidentes à un nom, un SN, un déterminant mais aussi à une expression verbale complexe et, au-delà du nom ou SN, à un noyau verbal simple. Il en résulte des constructions complexes avec des relations formelles, syntaxiques et sémantiques à géométrie variable où les trois strates d'analyse peuvent entretenir entre elles des rapports multiples. Ce sont surtout le sémantisme du nom et du verbe qui l'accompagne ou le figement éventuel des

²³ Cf. Cic., *ac.* 1.24 : *dabitur enim profecto ut in rebus inusitatis ... utamur uerbis interdum inauditis.*

²⁴ Cf. Cic., *epist.* 6.8.1 : *mihi hoc dederunt, ut esses in Sicilia quoad uelles* ; Cic., *Rab. Post.* 2 : *... cum sit hoc generi hominum ... datum ut ... persequantur.*

²⁵ Voir n. 4.

²⁶ Sur la distinction entre un emploi *exclusivo-restrictif* de *nisi* qui réalise un seul acte de parole et un emploi *exceptivo-limitatif* qui réalise deux actes de parole, voir A. Orlandini (2001 : 154-184).

²⁷ Voir *supra* notre remarque sur la contiguïté de *illa* + *ut* dans l'exemple (6).

deux qui nous permettent de motiver la configuration morphématique de la complétive ; suivant que cette forme est imposée par le verbe, par le nom ou par le syntagme verbal complexe, on dira que la complétive entretient une relation de dépendance avec le verbe, le nom ou le SV complexe. Pour ce qui est de la distinction entre complétive déterminative ou référentiellement indispensable et complétive explicative ou référentiellement facultative, c'est la détermination antérieure du nom, son degré de saturation référentielle qui en décide ; ce degré de saturation dépend des déterminants, prédéterminants, qualificatifs et autres expansions préalables du nom ainsi que, dans tous les cas, du contexte ; c'est ce degré variable de saturation du nom qui rend ou ne rend pas possible l'omission de la complétive sans qu'atteinte soit portée à la complétude sémantique et, partant, à la grammaticalité de l'énoncé. Mais quoi qu'il en soit, la distinction sémantique entre complétive déterminative et complétive explicative ne nous permet pas de préjuger d'emblée de la configuration morphématique de la complétive ni des liens de dépendance syntaxique ou de solidarité, c.-à-d. de subordination ou d'adordination, qu'elle est susceptible d'entretenir avec l'un ou l'autre constituant de la phrase-matrice. Cela est ressorti des tests de commutation et de pronominalisation qui ont montré que la fonction assumée par chacun des éléments de la relation ne peut être identifiée, que la forme de la complétive ne peut être motivée qu'en référence au comportement fonctionnel de l'unité, dans notre cas la macro-phrase qui inclut la régissante comportant un verbe et un SN et dont les différents éléments constitutifs peuvent représenter autant de points d'incidence, formels, sémantiques ou fonctionnels²⁸, de la complétive.

Références bibliographiques

- Bodelot, C. (1995), *Complétives 'appositives' en latin : forme, sens, syntaxe*, dans : D. Longrée (éd.), *DE VSV. Études de syntaxe latine offertes en hommage à Marius Lavency*, Louvain-la-Neuve, 45-58
- Bodelot, C. (2000), *Espaces fonctionnels de la subordination complétive en latin. Étude morpho-syntaxique et sémantico-énonciative*, Louvain/Paris
- Bodelot, C. (2003), *Introduction : 2. Le statut de la subordonnée complétive*, dans : C. Bodelot (éd.), *Grammaire fondamentale du latin. Tome X. Les propositions complétives en latin*, Louvain/Paris/Dudley, MA, 5-12
- Bolkestein, A. M. (1976), *The relation between form and meaning of Latin subordinate clauses governed by verba dicendi*, *Mnemosyne*, 29, 2, 155-175 ; 29, 3, 268-300

²⁸ Voir C. Feuillard (1985 : 186-187).

- Burton-Roberts, N. (1975), *Nominal Apposition*, *Foundations of Language*, 13, 391-419
- Cadiot, P. (1988), *Le thème comme synecdoque*, *Langue Française*, 78, 9-25
- Fleck, F. (2008), *Interrogation, coordination et subordination : le latin quin*, Paris
- Feuillard, C. (1985), *La syntaxe fonctionnelle*, *La linguistique*, 21, 185-206
- Happ, H. (1976), *Grundfragen einer Dependenz-Grammatik des Lateinischen*, Göttingen
- Kesik, M. (1989), *La cataphore*, Paris
- Kühner, R. Stegmann, C. (1914²), *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache, II, Satzlehre, 1-2*, Hannover (Unveränderter Nachdruck, Darmstadt, 1988)
- Lavency, M. (1991), *Pour une description fonctionnelle du syntagme nominal. La construction cataphorique + (pro)nom + proposition subordonnée*, dans : Ch.-M. Ternes (éd.), *La nominalisation dans la syntaxe et le lexique du latin, Études classiques II*, Luxembourg, 55-77
- Lavency, M. (2003), *La proposition infinitive (A.C.I.)*, dans : C. Bodelot (éd.), *Grammaire fondamentale du latin. Tome X. Les propositions complétives en latin*, Louvain/Paris/Dudley, MA, 97-192
- Lavency, M. (2005), *‘Épithète’ et ‘apposé’ en syntaxe latine*, *Latomus*, 64, 2, p. 293-298.
- Mellet, S. (1998), *Ita ... ut, sic ... ut : polysémie et synonymie ?*, dans : B. García-Hernández (éd.), *Estudios de Lingüística Latina, Actas del IX Coloquio Internacional de Lingüística Latina, Universidad Autónoma de Madrid, 14-18 de abril de 1997*, Madrid, 529-540
- Merguet, H. (1961), *Lexikon zu den philosophischen Schriften Cicero's, I-III (2. reprografischer Nachdruck der Ausgabe Jena 1887-1892-1894)*, Hildesheim
- Moussy, C. (1987), *Les complétives en quin et quominus et le jeu des négations*, dans : S. Mellet (éd.), *Études de linguistique générale et de linguistique latine offertes en hommage à Guy Serbat*, Paris, 279-291
- Moussy, C. (1998), *Négation et lexique en latin : le cas des complétives en quin et en quominus*, dans : B. García-Hernández (éd.), *Estudios de Lingüística Latina, Actas del IX Coloquio Internacional de Lingüística Latina, Universidad Autónoma de Madrid, 14-18 de abril de 1997*, Madrid, 583-595
- Orlandini, A. (1996), *Phénomènes de polarisation dans certaines complétives en latin*, dans : H. Rosén (éd.), *Aspects of Latin, Papers from the Seventh International Colloquium on Latin Linguistics, Jerusalem, April 1993*, Innsbruck, 451-469
- Orlandini, A. (2001), *Grammaire fondamentale du latin. Tome VIII. Négation et argumentation en Latin*, Louvain/Paris

- Raabe, H. (1979), *Apposition. Untersuchungen zu Begriff und Struktur*, Tübingen
- Rosén, H. (1989), *General Subordinators and Sentence Complements*, dans : G. Calboli (éd.), *Subordination and Other Topics in Latin, Proceedings of the Third Colloquium on Latin Linguistics, Bologna, 1-5 April 1985*, Amsterdam/Philadelphia, 197-217
- Serbat, G. (1980), *Quid impedit quin explanationem fingamus ? Propositions pour l'analyse de quelques complétives*, *Vita Latina*, 78, 5-9
- Serbat, G. (1988), *Linguistique latine et linguistique générale*, Louvain-la-Neuve
- Tesnière, L. (1965²), *Éléments de syntaxe structurale*, Paris
- Touratier, Ch. (1994), *Syntaxe Latine*, Louvain-la-Neuve
- Wilmet, M. (1986), *La détermination nominale*, Paris